

Discours par S.E.M. Jan Grauls, Ambassadeur, Représentant permanent de la Belgique

lors du débat général pendant la première session du Comité préparatoire intergouvernemental de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

10 janvier 2011

Monsieur le Président,

La Belgique s'associe pleinement à la Déclaration prononcée par la Hongrie au nom de l'Union européenne. Mon pays avait en 2001 co-organisé à Bruxelles la 3ème Conférence sur les Pays les Moins Avancés en 2001. Mon intervention aujourd'hui a pour but de manifester le soutien continu et sans faille que la Belgique entend donner au développement des Pays les Moins Avancés, particulièrement au moment où nous préparons une nouvelle phase d'action concrète pour leur pleine intégration, et la place qui leur revient dans notre monde humain et économique globalisé. La Belgique est convaincue qu'une partie essentielle de l'enjeu du développement et de la réduction de la pauvreté se joue dans les Pays les Moins Avancés, et que l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement n'est pas possible sans que les Pays les Moins Avancés soient pleinement associés à leur réalisation. Pour ces raisons, la Belgique suit de près l'évolution des Pays les Moins Avancés et se considère comme l'un de leurs alliés les plus sincères et les plus actifs. C'est ainsi qu'une part importante de l'Aide Publique au Développement belge, soit 30% en 2009, est consacrée aux Pays les Moins Avancés, et que la majeure partie des pays partenaires de la coopération bilatérale, 10 pays sur 18, sont des Pays Moins Avancés. Par ailleurs, la Belgique soutient par un don de 400.000 euros le processus préparatoire de la 4ème Conférence des NU sur les Pays les Moins Avancés. Monsieur le Président, Je voudrais souligner 3 points importants. D'abord, l'aide au développement ne suffira évidemment pas à elle seule à assurer le décollage économique et l'épanouissement humain dans les Pays les Moins Avancés. La Belgique est convaincue que la relation des pays avancés avec ceux qui le sont le moins doit dépasser le stade de l'assistance et de la solidarité et progresser vers un statut de partenariat économique dans l'intérêt mutuel. Le groupe des Pays les Moins Avancés compte actuellement 49 pays et totalise une population de plus de 830 millions d'âmes. Il n'est pas seulement vrai que ces pays doivent prendre leur place dans le contexte économique mondial, c'est aussi et surtout qu'ils représentent un potentiel unique de croissance et d'échange sur le plan commercial, économique, humain, qu'il est dans l'intérêt de tous d'aider à se déployer. En second lieu, la situation particulière des Pays les

Moins Avancés aujourd'hui est due à un ensemble de contraintes et de handicaps particulièrement difficiles à surmonter, qui peuvent tenir à leur position géographique, à l'absence d'infrastructures, à la rareté des ressources humaines, à une base économique trop étroite, à l'exposition aux catastrophes naturelles, souvent aussi aux conflits, à la fragilité et à l'instabilité politique. La première des conditions pour surmonter ces difficultés est la présence d'une volonté politique forte, d'une foi dans la capacité de chaque PMA à réaliser son développement. Cette volonté doit se trouver en premier lieu du côté des gouvernements des pays concernés et se traduire par une vision claire de l'avenir, par un leadership puissant et par une gouvernance efficace. Du côté des partenaires du développement, également, un engagement clair et franc aux côtés des Pays les Moins Avancés est absolument indispensable. En troisième lieu, la 4ème Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés doit jeter les bases de cette volonté commune renouvelée. Le nouveau plan d'action pluri-annuel qui y sera adopté devra contenir des réponses structurelles aux contraintes et aux défis des Pays les Moins Avancés. Il devra proposer une approche résolue et équilibrée combinant le développement des capacités de production, orienté vers la création de richesses, et le développement du capital humain et social. Il devra se focaliser sur un nombre restreint d'objectifs concrets, mais en même temps laisser suffisamment d'espace à chaque pays pour mettre à profit les avantages comparatifs dont il dispose et trouver les réponses à ses vulnérabilités, elles aussi spécifiques. Il devra offrir un remède à la faiblesse institutionnelle chronique de bon nombre de Pays les Moins Avancés et faire front aux menaces de la corruption. Il devra aussi éclaircir et aplanir la voie qui mènera, espérons-le, un grand nombre d'entre eux à quitter la condition de Pays les Moins Avancés. Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais insister sur le fait que l'intégration des Pays les Moins Avancés dans le contexte global, à une place digne de leur richesse humaine, est affaire de partenariats. Ces partenariats doivent être noués avec l'ensemble des nations, celles qui sont actuellement les plus industrialisées comme les nations émergentes et celles dont le développement ne fait que commencer, de même qu'avec les Nations Unies et les Institutions Financières Internationales, et associer la société civile et le secteur privé. La Belgique attend avec un grand intérêt les discussions et les contributions de toutes les nations pour atteindre ce but, et elle y contribuera pleinement.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Version anglaise/ English version

Mr. Chairman,

Belgium aligns itself with the statement made by the Ambassador of Hungary on behalf of the European Union. My country had in 2001 co-organized in Brussels the 3rd UN Conference on the Least Developed Countries. The purpose of my intervention today is to emphasize the continued and reliable support that Belgium intends to provide to the development of the Least Developed Countries, particularly as we prepare a new phase of concrete action for their full integration in our global human and economic world. Belgium is convinced that an essential part of the challenge of development and of poverty reduction is being played in the LDCs and that the MDGs will not be reached without fully the LDC's being fully associated in their achievement. These are the reasons why Belgium closely follows the evolution of the LDCs and considers itself as one of the LDCs most sincere and active allies. An important part of the ODA (about 30% in 2009) is spent on the LDCs and more than half (10 out of 18) of our partner countries in the bilateral cooperation are LDCs. Moreover Belgium supports the preparatory process of the 4th Conference of the United Nations on the LDCs with a contribution of 400,000.00 EURO. Mr. Chairman, I would like to underline 3 important points. In the first place, development aid on itself will obviously not ensure, all by itself, economic take off and human development in the LDCs. Belgium is convinced that the relationship between developed countries and less developed countries should go beyond the stage of assistance and solidarity and should progress towards a status of an economic partnership in the best mutual interest. The group of LDCs consists of 49 countries with a total population of more than 830 million people. Not only should these countries take their place in a global economic context, but because they represent a unique potential of growth and exchange in the commercial, economic and human areas, it is in everybody's interest to help them grow. Secondly, Mr. Chairman, the difficult situation of the LDCs today is the result of a number of constraints and vulnerabilities that are particularly difficult to overcome. These can be related to geographical location, absence of infrastructure, scarcity of human resources, too narrow economic basis, exposure to natural disasters, and in many cases also to conflict situations and to political fragility and instability. The first condition to overcome these difficulties is the presence of a strong political will, faith in the capacity of each LDC to realize its own development. This determination needs to be present in place on the side of the governments of the concerned countries and has to translate into a clear vision of the future, into strong leadership and effective governance. On the side of the development partners also, clear and resolute commitment is absolutely indispensable. In the third place, the 4th Conference of the United Nations on LDCs has to lay the foundation for this renewed common will. The new multi-year action plan that will be adopted needs to contain structural answers to the constraints

and challenges of the LDCs. It needs to propose a resolute and balanced approach combining the development of productive capacities, aimed at the creation of riches, with the development of human and social capital. It needs to focus on a limited number of specific objectives while at the same time leaving enough room for each country to use its own relative advantages and find answers to its own specific weaknesses. It needs to offer a remedy for the chronic institutional weakness of many LDCs and to stand up against the threats of corruption. It must also clarify and smoothen the way that will, hopefully, lead many of them to leave behind the LDC condition. To conclude, Mr. Chairman, I would like to stress the fact that the integration of the LDCs in the global context, in a place worthy of their human wealth, is a matter of partnerships. These partnerships should be established with all nations, those who are currently the most industrialized as well as those emerging countries and the countries on the cusp of development, and with the United Nations, the International Financial Institutions, the civil society and the private sector. Belgium is looking forward to the discussions and contributions of all nations to achieve this objective and will actively contribute as well.

Thank you, Mr. Chairman.